

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Décision Souveraine nommant un chirurgien-dentiste de S. A. S. le Prince.

ECHOS ET NOUVELLES :

Citation et distinction honorifique.

Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

PARTIE OFFICIELLE

Par Décision Souveraine en date du 12 janvier 1917, M. Robert Ash est nommé Chirurgien-Dentiste de S. A. S. le Prince, en remplacement de M. Slade-Ash, décédé.

ECHOS & NOUVELLES

M. le docteur Caillaud, chef du service de la Chirurgie à l'Hôpital de Monaco, vient d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur avec la citation suivante :

« Caillaud (Ernest-Pierre), médecin-major de 2^e classe territorial au centre hospitalier d'une place.

« Chirurgien de valeur. A, pendant la durée des affaires de Verdun, opéré et soigné de nombreux blessés avec un dévouement sans bornes. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 9 janvier 1917, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

A. M.-A., lingère, née le 24 octobre 1883, à Monaco, demeurant à Nice, 25 fr. d'amende, pour infraction à la police des chemins de fer.

R. C.-P., plombier, né le 11 octobre 1890, à La Turbie (France), demeurant à Beausoleil ; M. G., journalier, né le 7 novembre 1871, à San Biaggio della Cima (Italie), demeurant à Beausoleil, 50 fr. d'amende (sursis) pour le premier et 25 fr. d'amende (sursis) pour le deuxième, pour coups volontaires et réciproques.

P. F.-M., employé au Casino, né le 11 janvier 1881, à Monaco, demeurant à La Condamine, 25 fr. d'amende (sursis), peine qui se confondra avec celle de 200 fr. prononcée par jugement du même jour, pour coups volontaires et réciproques ; P. J., employé d'administration, né le 27 mars 1880, à Monaco, demeurant à Monaco, 25 fr. d'amende, pour le délit (sursis), 5 fr. d'amende pour la contravention, 1^o pour coups volontaires et réciproques, 2^o pour tapage injurieux.

P. F.-M., employé au Casino, né le 11 janvier 1881, à Monaco, demeurant à La Condamine ;

O. J., épouse P., sans profession, née le 21 octobre 1884, à Monaco, demeurant à La Condamine ; P. B.-A.-P., employé d'administration, né le 25 mars 1883, à Monaco, demeurant à La Condamine ; P. M.-J., épouse T., sans profession, née le 8 novembre 1884, à Monaco, demeurant à Beausoleil, 200 fr. d'amende chacun (sursis), pour coups et blessures volontaires.

M. J., musicien, né le 5 novembre 1893, à Monaco, demeurant à Monte Carlo, violences et voies de fait (opposition au jugement du 11 juillet 1916 qui l'avait condamné, par défaut, à 100 fr. d'amende). Donné itératif défaut ; maintenu le jugement attaqué ; condamné l'opposant M. aux frais.

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII^e siècle.

Suite (1)

Dans une autre lettre du 22 juin 1725, adressée à la même, après avoir parlé de poésies composées à Monaco, le Prince ajoute : « Pour celles que le Gouverneur a faites en languedocien, en l'honneur de la petite Martin, elles sont en vérité assez jolies pour être goûtées par les personnes qui peuvent entendre ce patois. »

Dans cette même lettre à Madame la Duchesse de Valentinois, le Prince dit :

« Tu fais trop d'honneur à la parodie que ta sœur Chabeuil t'a envoyée. Tu la trouveras un peu moins mal parmi d'autres chansons que je joins à l'envoi. Mais tu pourras avec raison les mettre toutes au niveau de celles que l'on chante sur le Pont-Neuf. Poupon (la seconde fille du Prince) en emporta, la première fois qu'elle alla à Paris, beaucoup d'autres que tu n'as pas, je crois, et qu'elle pourra te donner, si tu les veux. Ce mauvais chansonnier que tu connais te demande du moins de ne les pas montrer, et il a raison. »

Il s'agit dans cette lettre d'une parodie que Mademoiselle de Chabeuil s'était divertie à versifier, parodie appliquée sans doute à un des opéras représentés. Le Prince compare l'œuvre de sa fille à d'autres poésies dont lui-même était l'auteur, auteur sans prétention, comme on le voit, puisqu'il va jusqu'à se qualifier de « mauvais chansonnier », excès de modestie dont les poètes, quoi qu'ils vaillent, ne sont pas coutumiers.

Les parodies étaient alors à la mode. Elles constituaient une détente après les spectacles d'opéra, car l'opéra était alors la tragédie lyri-

que, toujours tendue, solennelle, sans un repos de gaieté, semblant refléter la vie d'êtres d'exception, aptes seulement à éprouver de grands sentiments. Deux masques rigides dominaient le théâtre : le tragique ne souriait jamais ; le comique riait toujours. Il a fallu, un siècle plus tard, faire la révolution du romantisme pour les assouplir et permettre à chacun d'eux d'exprimer une gamme plus étendue de sentiments humains.

La parodie devait naître le jour où des œuvres visant au pathétique échouaient dans l'emphase. Au début du XVIII^e siècle, les poètes burlesques ne pouvaient manquer d'exploiter cette veine et c'est surtout aux opéras à succès qu'ils faisaient subir le travestissement auquel n'avaient même pas échappé les chefs-d'œuvre classiques de l'antiquité. D'excellents écrivains dramatiques, et parmi eux Le Sage, Piron, Fuzelier, ont fait jouer sur le Théâtre de la Foire des parodies caricaturant des pièces représentées sur les autres scènes, particulièrement à l'Opéra. Le Théâtre des Italiens avait aussi ses auteurs qui lui fournissaient ce genre de spectacles.

Dans une lettre que le Prince Antoine écrivait le 25 janvier 1729, il est question d'une parodie d'*Alceste*, représentée par les Comédiens Italiens, motivée par la reprise que l'Opéra avait faite à la fin de 1728 de cette célèbre tragédie lyrique de Lulli.

Deux années auparavant, le 28 janvier 1727, le Prince écrivait à son cousin le marquis de Grimaldi : « Envoyez-moi les chansons et les parodies que le sieur de La Popelinière peut avoir fait tant sur l'opéra de *Pyrame* que sur d'autres ouvrages, afin de les avoir pour les faire transcrire proprement. »

Ce La Popelinière, dont le Prince demande les parodies, ne peut être que le fameux fermier général qui avait installé dans son magnifique château de Passy un théâtre où l'on représentait l'opéra, la comédie et souvent des œuvres écrites par le maître de céans. Au sujet de celles-ci, les critiques exagéraient d'autant plus les louanges que l'auteur était un amphytrion offrant d'excellents soupers à ses invités.

La parodie s'appliquait parfois à des parties d'une œuvre, à des morceaux célèbres. Voltaire nous apprend que Louis XVIII lui-même improvisait de petites parodies sur les airs en vogue. L'exemple venant de si haut était suivi partout ; nous savons qu'il l'était à Monaco. Dans le recueil des poésies du Prince Antoine sont conservés quelques spécimens de ces transpositions fragmentaires.

Ainsi les parodies, qu'elles fussent reproduites d'après des manuscrits envoyés ou composées originellement à Monaco, devaient souvent égayer

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

les représentations du Palais, alternant avec les séances de grande musique et les créations d'opéras.

* * *

On peut objecter que les parodies, les épithalames pour des noces d'artistes, les vers en patois languedocien dont nous avons parlé, tiennent seulement par un fil assez ténu à la littérature qui forme le titre de ce chapitre.

Nous pouvons établir que la vraie, la meilleure Littérature avait aussi son tour de présence sur la scène du Palais, puisqu'on y jouait les chefs-d'œuvre des grands écrivains de théâtre.

Nous avons déjà vu au temps d'Honoré II des troupes de passage s'arrêter à Monaco. Le renom du théâtre du Palais avait grandi depuis lors et, sous Antoine I^{er}, il était tel que des groupes de comédiens parcourant la Provence — ces lointains continuateurs de Thespis — s'offraient volontiers, spontanément, pour venir montrer ici la fleur de leur répertoire.

Indépendamment de ces troupes nomades, des artistes étaient parfois engagés pour jouer la comédie.

Se souvient-on de la lettre que nous avons citée, écrite le 19 janvier 1712 à M. de Remonville, auquel Antoine I^{er} faisait connaître sa satisfaction d'avoir pu retenir à Monaco un acteur qui « brillait fort » soit dans l'opéra, soit dans la comédie. « Je ne scay par quel miracle, ajoute le Prince, nous sommes parvenus à le disputer aux opéras de province et aux troupes comiques de campagne. » Nous savons par cette lettre que les spectacles les plus récents auxquels avait pris part cet artiste comprenaient quatre comédies : *Le Tartuffe* et *le Misanthrope*, de Molière, *le Joueur*, de Regnard, et *le Grondeur*, de Brueys et Palaprat.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

Etude de M^e Gabriel VIALON, huissier à Monaco, 7, place d'Armes.

VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi 19 janvier 1917, à 2 heures du soir, dans un appartement, 24, boulevard des Moulins, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un riche mobilier se composant de meubles de salons, salle à manger et chambres, tels que : lits en cuivre et autres, matelas, couvertures, armoires diverses, coiffeuses, bureaux, secrétaire, buffet acajou et autres, tables, chaises, fauteuils, horloge, pendules, tapis, rideaux, coussins, bronzes, potiches, suspensions, lampes, sellettes, cristaux, verrerie, services divers en porcelaine et autres, ustensiles de cuisine. Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, p^r M^e VIALON,
E. MIGLIORETTI.

Etude de M^e Gabriel VIALON, huissier à Monaco, 7, place d'Armes.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi 20 janvier 1917, à deux heures de l'après-midi, à la villa Achille sise à Monaco, boulevard de l'Ouest, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : lit, armoire à linge, armoires à glace, table de nuit, fauteuils, chaises, tables, glaces, divan, rideaux, baignoire en zinc, fourneau à coke, compteur à gaz, carpelette, vaisselle, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, p^r M^e VIALON,
E. MIGLIORETTI.

Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte Carlo.

Liste des numéros des cent vingt-quatre obligations (émission de 1909) sorties remboursables au 7^e tirage le 12 janvier 1917 (coupon N^o 16 attaché).

45	2169	3615	4854	5979	7320	8834
92	2184	3718	4965	6054	7379	8859
130	2223	3844	4991	6147	7410	8946
244	2372	3896	5175	6243	7513	8958
283	2390	4003	5322	6296	7536	9165
294	2441	4030	5361	6314	7612	9356
974	2533	4180	5418	6380	7660	9378
983	2719	4346	5460	6430	7707	9407
1025	2796	4350	5548	6562	7826	9486
1205	2866	4354	5606	6649	7883	9492
1310	3082	4377	5641	6656	7953	9557
1516	3147	4408	5644	6718	8016	9573
1764	3158	4437	5733	6935	8220	9605
1872	3172	4481	5764	7020	8537	9838
1915	3335	4496	5776	7060	8570	9942
1968	3350	4530	5828	7141	8719	9983
2006	3422	4695	5878	7195	8749	
2041	3497	4817	5947	7256	8825	

SOCIÉTÉ DE L'HOTEL DE PARIS ET SES ANNEXES A MONTE CARLO

DEUXIÈME CONVOCATION

L'Assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 30 décembre 1916 n'ayant pu être tenue faute d'un nombre suffisant d'actions déposées, MM. les Actionnaires, en conformité de l'article 37 des statuts, sont à nouveau convoqués pour le *mercredi 7 février 1917*, à 10 heures du matin, au siège social, à Monte Carlo, Hôtel de Paris, avec le même ordre du jour, savoir :

Modifications des statuts, notamment aux articles 17, 27, 29, 36, 37 et 42.

Pour être admis à cette Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs titres au siège social, cinq jours avant la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par la Banque de France, le Crédit Foncier de France, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir d'Escompte de Paris, la Banque du Sud-Est et les Banques Rothschild, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
Rue Grimaldi, 43 (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

VENTE APRÈS DÉCÈS

d'un fonds de commerce dénommé

BAR DE LA GARE

exploité à Monaco, commune de la Condamine, avenue du Castelleretto, n^o 12 ; ensemble le matériel, objets mobiliers et marchandises en dépendant.

S'adresser pour tous renseignements, à M. Cioco, curateur de la succession vacante Andres, au Greffe général de Monaco.

Diction :: Déclamation

LES GESTES ○ LE MAINTIEN

Cours autorisé par le Gouvernement

LEÇONS PARTICULIÈRES

22, Rue de Millo

Mardi et Vendredi, de 2 à 4 heures

M^{me} Germaine ORCELLE

Ex-Pensionnaire
du Théâtre National de l'Odéon et du Vaudeville

Écrire : Hôtel Beau-Rivage, Nice

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinq Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 43.178.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 19.985.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.287 et 17.628.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 1^{er} juillet 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53.397.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 1^{er} juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux Cinq Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 31.879 et 84.716.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinq Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 102.698 à 102.705.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 5.326, 6.202, 49.317 et 38.858.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.